



CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DES 15-16 DECEMBRE 2016

AMENDEMENT BUDGETAIRE
présenté par le GROUPE ECOLOGISTE
sur le BUDGET PRIMITIF 2017

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT	DESTINATION DU MOUVEMENT
Politique : 3 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES Programme : 319 - Aéroports	Politique : 40 - FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE Programme : 4011 - Immobilier et équipement des lycées

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

69-70, 75-76, 125-131

Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objet :

- de supprimer en dépenses 1,1 M€ correspondant au soutien financier apporté par la Région aux vols *low cost* (en l'occurrence la contribution annuelle 2017 au Syndicat mixte de l'aéroport de Tours, estimée à 960 000 €, ainsi que la participation de 140 000 € au financement 2017 de la liaison aérienne Châteauroux-Nice) ;
- d'ajouter en dépenses 1,1 M€ pour la rénovation énergétique des lycées.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire : 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		Chapitre budgétaire : 902 - ENSEIGNEMENT	
Proposition initiale	Modification proposée	Proposition initiale	Modification proposée
Montant des CP en dépenses :		Montant des CP en dépenses :	
1 140 000 € (ligne 3191, aéroport de Châteauroux, fonctionnement)	-140 000 €	51 644 804 € (ligne 40112, constructions, réhabilitations, restructuration des lycées publics, investissement)	+1 100 000 €
960 000 € (ligne 3192, aéroport de Tours, fonctionnement)	-960 000 €		
TOTAL	-1 100 000 €	TOTAL	+1 100 000 €